



Dossier de l'OHI n° S1/6100/2020

**LETTRE CIRCULAIRE DE
L'ASSEMBLEE n° 4
8 mai 2019**

2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-2)

Monaco, 21-24 avril 2020

OBSERVATEURS INVITES

Références :

- A. Règlement général de l'OHI, Article 4
- B. Règles de procédure de l'Assemblée, Règle 5
- C. Résolution de l'OHI 5/1957, telle qu'amendée – *Relations de l'OHI avec les autres organisations*
- D. Lettre circulaire de l'OHI 20/2019 du 28 mars – *Système de formulaire en ligne de l'OHI pour la réponse aux lettres circulaires et pour les contributions aux publications de l'OHI (P-5 et C-55)*
- E. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 1 du 29 avril 2019 – *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux références A et B, le Secrétaire général émettra des invitations aux observateurs suivants en vue de leur participation à la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI (A-2), qui aura lieu du 21 au 24 avril 2020 :

- a) Les Etats qui ne sont pas parties à la Convention relative à l'OHI, à raison d'un ou de deux observateurs chacun, sur proposition d'un Etat membre, du Conseil ou du Secrétaire général, et sous réserve de l'approbation des deux tiers des Etats membres ;
- b) Les Etats membres dont les droits ont été suspendus en vertu de l'article XV de la Convention, tel qu'il est appliqué conformément à l'article 16 du Règlement financier, à raison d'un ou de deux observateurs chacun, l'un devant être, si possible, le directeur du Service hydrographique national ;
- c) Les organisations intergouvernementales avec lesquelles un accord a été conclu ou bien avec lesquelles des dispositions particulières ont été prises, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune ; et
- d) Les organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées, conformément à la résolution en référence C régissant l'accréditation des organisations internationales non gouvernementales, à raison d'un observateur ou exceptionnellement de deux observateurs chacune.

2. Les listes d'observateurs figurant en annexe ont été préparées conformément aux catégories citées ci-dessus, et indiquent les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non-gouvernementales qui sont susceptibles d'être invitées à envoyer des observateurs à l'A-2.

3. Les Etats membres sont invités à examiner les listes en annexe et à fournir leurs commentaires au Secrétariat de l'OHI, le cas échéant, **avant le 20 juillet 2019**, en ayant de préférence recours au système de formulaire en ligne de l'OHI (cf. référence D) via le lien suivant, ou par courriel (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) :

https://iho.formstack.com/forms/web_form_acl_04_2019

4. Le Secrétaire général préparera les listes finales des gouvernements et organisations qui seront invités à l'A-2 et soumettra ces listes aux Etats membres aux fins d'approbation, conformément aux références A et B.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, reading "Mathias Jonas". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Annexe : Listes des Etats non membres de l'OHI, des Etats membres de l'OHI suspendus, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non-gouvernementales.

**LISTE DES ETATS NON MEMBRES DE L'OHI, DES ETATS MEMBRES DE L'OHI
SUSPENDUS, DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, ET DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES**

1. Liste des gouvernements qui ne sont pas parties à la Convention relative à l'OHI

Afghanistan	Gambie	Niger
Albanie	Ghana	Nioué
Andorre	Grenade	Palaos
Angola	Guinée	Panama
Antigua-et-Barbuda	Guinée-Bissau	Paraguay
Arménie	Haïti	République de Moldova
Autriche	Saint Siège	Rwanda
Azerbaïdjan	Honduras	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Hongrie	Sainte-Lucie
Barbade	Iraq	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bélarus	Israël	Samoa
Belize	Jordanie	San Marino
Bénin	Kazakhstan	Sao Tome-et-Principe
Bhoutan	Kenya	Sénégal
Bolivie (Etat plurinational de)	Kiribati	Sierra Leone
Bosnie-Herzégovine	Kirghizstan	Slovaquie
Botswana	République démocratique populaire lao	Iles Salomon
Burkina Faso	Liban	Somalie
Burundi	Lesotho	Soudan du Sud
Cabo Verde	Libéria	Palestine
Cambodge	Libye	Soudan
République centrafricaine	Liechtenstein	Swaziland
Tchad	Lituanie	Suisse
Comores	Luxembourg	Tadjikistan
Congo	Madagascar	Macédoine du Nord
Iles Cook	Malawi	Timor-Leste
Costa Rica	Maldives	Togo
Côte d'Ivoire	Mali	Turkménistan
République tchèque	Iles Marshall	Tuvalu
Djibouti	Mauritanie	Ouganda
Dominique	Micronésie (Etats fédérés de)	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Mongolie	Ouzbékistan
Guinée Equatoriale	Namibie	Yémen
Erythrée	Nauru	Zambie
Ethiopie	Népal	Zimbabwe
Gabon	Nicaragua	

Note : cette liste est établie à partir de la liste des Etats membres de l'OHI, des Etats observateurs de NU et de deux Etats non membres des NU (Nioué et les Iles Cook).

2. Liste des Etats membres suspendus de l'OHI

République démocratique du Congo	Serbie	République arabe syrienne
----------------------------------	--------	---------------------------

3. Liste des organisations inter-gouvernementales avec lesquelles l'OHI a conclu un accord ou pris des dispositions particulières

Organisation
Association des Etats de la Caraïbe (AEC)
Commission européenne (CE) (Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE))
Commission océanographique intergouvernementale (COI)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation des télécommunications mobiles par satellite (IMSO)
Autorité internationale des fonds marins (AIFM)
Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OEEO)
Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC)
Commission scientifique de la Méditerranée (CIESM)
Communauté du Pacifique (SPC)
Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)
Association de gestion des ports de l'Afrique de l'ouest et du centre (AGPAOC)
Organisation des Nations Unies (NU) - DOALOS - UNGGIM
Organisation météorologique mondiale (OMM)

4. Liste des organisations internationales non-gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées (conformément à la résolution de l'OHI 5/1957)

Organisation
Association des opérateurs de croisières Expédition en Arctique (AECO)
Conseil maritime baltique et international (BIMCO)
Association professionnelle des cartes et instruments nautiques (CNITA)
Comité International Radio Maritime (CIRM)
Association internationale des lignes de croisière (CLIA)
Groupe de travail de la défense sur l'information géospatiale (DGIWG)
Centre de coordination régional des ENC pour l'Asie orientale (EA-RECC)
Groupe d'harmonisation des ECDIS pour les eaux intérieures (IEHG)
Institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST)
Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)

Association internationale de géodésie (AIG)
Association internationale des instituts de navigation (AIIN)
Association internationale de signalisation maritime (AISM)
Association internationale des ports et rades (AIPH)
Comité international de protection des câbles (CIPC)
Association cartographique internationale (ACI)
Centre international pour les ENC (IC-ENC)
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)
Commission électrotechnique internationale (IEC)
Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS)
Fédération internationale des géomètres (FIG)
Union géographique internationale (UGI)
Association internationale des commandants de ports (IHMA)
Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)
Organisation internationale de normalisation (ISO)
Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (ISPRS)
Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)
Open Geospatial Consortium (OGC)
PRIMAR
Association professionnelle de yachting (PYA)
Commission radio technique pour les services maritimes (RTCM)
Commission radio technique pour l'aéronautique (RTCA)
Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)
La société hydrographique d'Amérique (THSOA)
Conseil mondial des océans (WOC)